

Territorialité de la TVA des livraisons de biens et des prestations de services

Appliquer les règles TVA aux opérations réalisées avec des partenaires étrangers (opérations intracommunautaires, importations, exportations)

Code

1329

Durée

2 jours / 14 heures

Tarif Inter*

1700 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PUBLIC

Responsables et collaborateurs des services comptables ou fiscaux – Experts-comptables – Commissaires aux comptes – Avocats – Fiscalistes – Leurs collaborateurs

PRÉ-REQUIS

Avoir de bonnes connaissances des bases de la TVA ou avoir le niveau de la formation :

[Pratique de la déclaration de TVA \(1325\)](#)

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

De multiples cas pratiques jalonnent la formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception

Objectifs pédagogiques

- Appliquer les règles de territorialité aux livraisons de biens
- Respecter les règles de territorialité de la TVA applicables aux prestations de services
- Gérer la TVA à l'étranger

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Appliquer les règles de territorialité aux livraisons de biens

Analyser l'opération réalisée par l'entreprise

- Les notions fondamentales : le redevable de la TVA – le lieu d'établissement des opérateurs
- La distinction entre les livraisons de biens meubles "en l'état" et celles "avec installation et montage"
- La détermination du lieu de la livraison pour qualifier l'opération de flux interne, intracommunautaire ou hors Union européenne
- L'utilisation du régime des achats en franchise de TVA : conditions d'application du régime et formalisme à respecter
- Cas pratique : identifier si la TVA française est due sur diverses opérations

Mettre en œuvre les mécanismes TVA applicables aux exportations et importations de biens

- Les exportations de biens au départ de France : le régime de l'opération (exonération) – les mentions sur factures et formalités déclaratives – les justificatifs d'exonération
- Les importations de biens en France : le paiement de la TVA lors du dédouanement ou par autoliquidation – la base d'imposition de la TVA – les cas d'exonération des importations
- Cas pratique : identifier le régime de TVA applicable à une série d'opérations

de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Traiter les opérations s'analysant en livraisons et acquisitions intracommunautaires de biens en l'état

- Les livraisons intracommunautaires : les conditions d'exonération de la TVA des livraisons intracommunautaires au départ de la France – les transferts et affectations de biens assimilés à des livraisons-acquisitions intracommunautaires – les obligations déclaratives (CA3 et Etat récapitulatif clients et enquête statistique (ex-DEB))
- Les acquisitions intracommunautaires : le régime de taxation à la TVA par autoliquidation – les obligations déclaratives (CA3 et Etat récapitulatif clients et enquête statistique (ex-DEB)) – la règle du filet de sécurité
- Cas pratique : identifier le régime de TVA applicable à une série d'opérations intracommunautaires et le redevable de la taxe

Examiner le traitement des opérations particulières au sein de l'Union européenne

- Les ventes en chaîne
- Les ventes triangulaires et la mesure de simplification
- Les transferts de biens et la simplification des stocks en consignation
- Les ventes à distance au départ ou à l'arrivée en France
- Cas pratique : définir si les opérations relèvent ou non de la mesure de simplification et appliquer le régime TVA correspondant

Traiter le cas des livraisons de biens installés ou montés dans ou hors Union européenne

- Définition du lieu de taxation
- Obligations à remplir par le fournisseur dans le pays d'installation ou de montage
- Cas pratique : exposer le traitement TVA d'opérations de livraison de biens avec installation

Respecter les règles de territorialité de la TVA applicables aux prestations de services

Identifier les cas de taxation à la TVA des prestations rendues en "B to B"

- L'analyse à mener dans le cas général d'une prestation rendue à un preneur assujetti
- Le principe de taxation au lieu d'établissement du client
- La prise en compte des 5 exceptions
- Les obligations déclaratives : CA3 et DES (déclaration européenne de services)
- Cas pratique fil rouge 1/2 : déterminer la TVA applicable et son redevable dans des cas concrets

Examiner le régime des prestations en "B to C"

- Le principe de taxation au lieu d'établissement du prestataire
- Le rappel des cas d'exonérations
- Cas pratique fil rouge 2/2 : déterminer la TVA applicable et son redevable dans des cas concrets

Gérer la TVA à l'étranger

Récupérer une TVA étrangère

- Le remboursement 8ème directive
- Le mini-guichet TVA
- L'identification à la TVA dans le pays étranger
- Partage d'expériences : les difficultés rencontrées pour récupérer une TVA étrangère

Respecter les règles de facturation

- Le champ d'application territorial des règles de facturations
- Les obligations spécifiques en matière de facturation des opérations internationales
- Check-list : les mentions obligatoires en fonction des opérations réalisées
Zoom d'actualité intégré dans le programme :
 - l'autoliquidation de la TVA à l'importation et la scission de la DEB en Etat récapitulatif clients et enquête statistique (janvier 2022)
 - les mesures rapides (« quick fixes ») en vigueur depuis le 1er janvier 2020
 - les règles applicables au commerce électronique depuis le 1er juillet 2021
 - les principales conséquences TVA de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne
 - le e-reporting des opérations réalisées à l'international dans le cadre de la réforme sur la facturation électronique
- Cas pratique de synthèse : rechercher le régime de TVA applicable à une douzaine d'opérations de vente ou d'achat de biens et de prestations de service

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

PARIS

- 9-10 Sep. 2026 – Session Garantie
- 17-18 Nov. 2026
- 9-10 Déc. 2026

A DISTANCE

- 8-9 Jul. 2026 – Session Garantie
- 9-10 Sep. 2026 – Session Garantie
- 17-18 Nov. 2026
- 9-10 Déc. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 17-18 Nov. 2026
- 9-10 Déc. 2026

BORDEAUX

- 17-18 Nov. 2026
- 9-10 Déc. 2026

CHAMBERY

- 17-18 Nov. 2026
- 9-10 Déc. 2026

GRENOBLE

- 17-18 Nov. 2026
- 9-10 Déc. 2026

LILLE

- 9-10 Sep. 2026
- 17-18 Nov. 2026
- 9-10 Déc. 2026

LYON

- 17-18 Nov. 2026
- 9-10 Déc. 2026

MARSEILLE

- 17-18 Nov. 2026
- 9-10 Déc. 2026

MONTPELLIER

- 17-18 Nov. 2026
- 9-10 Déc. 2026

NANTES

- 17-18 Nov. 2026
- 9-10 Déc. 2026

NICE

- 17-18 Nov. 2026
- 9-10 Déc. 2026

NIORT

- 17-18 Nov. 2026
- 9-10 Déc. 2026

PAU

- 17-18 Nov. 2026
- 9-10 Déc. 2026

RENNES

- 17-18 Nov. 2026
- 9-10 Déc. 2026

ROUEN

- 17-18 Nov. 2026
- 9-10 Déc. 2026

STRASBOURG

- 17-18 Nov. 2026
- 9-10 Déc. 2026

TOULOUSE

- 17-18 Nov. 2026
- 9-10 Déc. 2026

TOURS

- 17-18 Nov. 2026
- 9-10 Déc. 2026

